



Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de Saint-Pierre-dels-Forcats

dossier n° PC 066 188 21 D0009

date de dépôt D.Retrait : 16 juin 2023

demandeur : Monsieur PINEDE Jean-Marie

pour : Construction d'un garage

adresse terrain : 11 Rue De La Jassette

à Saint-Pierre-dels-Forcats (66210)

ARRÊTÉ 2023/034
portant retrait d'un permis de construire
au nom de la commune de Saint-Pierre-dels-Forcats

Le maire de Saint-Pierre-dels-Forcats

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les règles générales d'urbanisme et en particulier l'article L122-1 et suivants (loi montagne) ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvée en date du 10/05/2016 ;

Vu la mise à jour modifiant les SUP par arrêté du 25/01/2019 ;

Vu le permis de construire n°06618821D0009 délivré pour la construction d'un garage en date du 28/02/2022 ;

Vu la demande de retrait déposée le 16/06/2023 ;

Considérant que les travaux n'ont pas été entrepris ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire susvisé est RETIRÉ.

Article 2

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le conseiller délégué,
FOURNIER Daniel



Les taxes d'urbanisme liées à l'autorisation annulée seront dégrèvées.

NB : Dans le cas où le demandeur souhaiterait donner suite ultérieurement à son projet, il devra obligatoirement déposer une nouvelle autorisation d'urbanisme dans les formes réglementaires.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Ce recours peut être effectué au moyen de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

4 2 0 6 5 0 5